

FICHE DE POSTE
IDE hygiène (UF 5400)
PÔLE D'ACTIVITES TRANSVERSALES

ETABLISSEMENT : CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL

Pôle d'Activités Transversales

<p><u>Rédigé par :</u></p> <p>H. CUEILLE Cadre Paramédical de Pôle</p> <p>Dr A. ROUX-LAPLAGNE Responsable de l'unité hygiène</p>	<p><u>Validé par :</u></p> <p>F. GOURINEL Coordonnateur Général des Soins</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

PERSONNE A CONTACTER POUR RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Nom, fonction : Madame CUEILLE, Cadre Paramédical de Pôle
Téléphone : 1228

IDENTIFICATION DU POSTE

Fonction et grade :

Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat
D.U. d'Hygiène
Catégorie A ou B

Position dans la structure :

Liaisons hiérarchiques :

- Cadre de Santé
- Cadre Paramédical de Pôle
- Coordonnateur Général des Soins

Liaisons fonctionnelles :

- Praticien hospitalier responsable de l'unité
- Equipe paramédicale et secrétariat de l'unité
- Equipes médicales et paramédicales de l'Etablissement
- Services administratifs, logistiques et techniques de l'Etablissement
- Coordinatrice de la gestion des risques et service qualité - gestion des risques
- Equipes du laboratoire du CHU de Limoges
- CLIN

Présentation du secteur d'activité :

L'IDE hygiéniste évolue au sein de l'Unité d'hygiène et fait partie intégrante de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH) de l'Etablissement.

L'équipe opérationnelle d'hygiène est un groupe expert qui, en collaboration avec la coordinatrice de la gestion des Risques met en œuvre le programme d'action du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) en lien avec le PROPIAS.

L'Infirmière Hygiéniste a un rôle de prévention, surveillance, formation, information, communication / relation, évaluation.

L'Infirmière Hygiéniste participe aux missions de l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène
L'Infirmière Hygiéniste a une action transversale et pluridisciplinaire.

Présentation de l'Unité d'Hygiène :

- 1 Praticien Pharmacien responsable de l'EOHH à 100%
- 1 Infirmière hygiéniste à 100 %
- 1 secrétaire à 50%

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE (non exhaustives)

Missions permanentes :

PREVENTION

- Appui au contrôle du respect des règles, procédures, protocoles, normes et standards.
- Elaboration, formalisation et adaptation des protocoles, des fiches techniques et supports d'information relatifs à l'hygiène hospitalière et aux techniques de soins infirmiers avec les partenaires concernés, visant à garantir la sécurité vis à vis du risque infectieux des personnes soignées et des professionnels de Santé. Accompagnement de la mise en place de ces derniers.
- Mise en œuvre d'améliorations des pratiques au regard de la réglementation et des recommandations.
- Contribution aux différents comités de pilotage et groupes de travail en tant que représentant de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière.
- Contribution à l'étude technique pour le choix, la mise en place des matériels et produits utilisés dans les services de soins.
- Contribution à la mise en place / mise en conformité des circuits dans le cadre de la prévention du risque infectieux, et la protection des personnes lors de réalisation de travaux, sur la conception de bâtiments, l'implantation d'équipements.
- Contribution aux mesures de prévention des risques environnementaux au sein de l'Etablissement (prévention du risque légionnelles, propreté bactériologique de l'eau, propreté du linge), et contribution aux mesures correctives à apporter.
- Contribution à l'analyse des signalements d'infection (ou suspicions) et mise en œuvre des mesures correctives et préventives nécessaires.
- Entreprendre toutes les actions adaptées en situation de crise sanitaire ou d'épidémie

FORMATION

- Organisation, animation, coordination, formation du groupe des correspondants en hygiène.
- Organisation et mise en œuvre des formations en hygiène et en techniques de soins : plan de formation annuel défini en CLIN, formations spécifiques prestataires externes, formations ponctuelles le cas échéant, formation des nouveaux arrivants.
- Partie prenante dans l'organisation et l'animation des journées de sensibilisation :
journée
hygiène des mains, semaine sécurité des patients, journées thématiques autres.
- Appui technique sur le terrain concernant l'hygiène hospitalière et les techniques de soins infirmiers.

SURVEILLANCE

- Collaboration aux enquêtes pilotées par l'EOHH : prévalence, incidence des infections.
- Procède, en collaboration avec les différents partenaires concernés, à des investigations et interventions lors de la survenue d'évènements inhabituels ou sévères dont l'origine

nosocomiale peut être suspectée et participe à l'analyse des causes.

- Collaboration à la surveillance régulière de la consommation des SHA dans le cadre de l'hygiène des mains.
- Collaboration à la veille bibliographique et réglementaire et diffusion aux professionnels

EVALUATIONS

- Participe activement aux démarches de certification de l'établissement.
- Renseignement des données et suivi des indicateurs nationaux et institutionnels
- Organise, met en place ou collabore à la mise en place et à la réalisation des audits, enquêtes ou évaluations des pratiques professionnelles selon les objectifs du CLIN et/ou des thématiques nationales prioritaires en cours d'année ; rédaction des rapports, restitution des résultats et suivi des plans d'actions.
- Intervention dans les unités de soins.

COMMUNICATION / RELATION

L'Infirmière Hygiéniste participe :

à l'animation du réseau des correspondants en hygiène

aux commissions de l'Etablissement : Comité de Lutte contre l'Infection Nosocomiale, COGERIVI, CSIRM etc. ...

aux réunions de cadre (invitée),

aux réunions de travail avec le Praticien en Hygiène Hospitalière,

à l'élaboration du rapport d'activité, du bilan standardisé,

à l'élaboration des objectifs du CLIN,

au travail de collaboration avec le service hygiène du CHLV dans le cadre de l'harmonisation des pratiques

COMPETENCES REQUISES

Aptitudes

- Savoir travailler en équipe,
- Aptitude à partager et transmettre son savoir professionnel,
- Savoir animer des groupes,
- Etre impliquée dans son métier et sa fonction,
- Savoir écouter, savoir observer
- Avoir un sens de la rigueur et de l'organisation développés,
- Avoir des aptitudes pédagogiques, et relationnelles,
- Aptitude à analyser une demande et à y répondre de façon adaptée,
- Aptitude à travailler en autonomie tout en sachant rendre compte
- Avoir des capacités rédactionnelles et de synthèse,
- Savoir s'adapter aux situations d'urgence tout en maîtrisant le risque infectieux,
- Avoir l'esprit d'initiative, ouvert sur la nouveauté
- Savoir définir les priorités,
- Etre disponible
- Aptitude à utiliser les logiciels métier

Connaissances, formation et/ou-qualifications particulières requises :

- Diplôme Universitaire d'Hygiène Hospitalière validé (récent ou actualisé) ou en projet
- Justifier de 3 ans d'expérience professionnelle en service de soins
- Maîtrise des outils bureautiques (internet, word, excel, power point, messagerie ...) et du dossier patient informatisé
- Maîtrise des techniques en soins infirmiers
- Développer et mettre à jour ses connaissances dans les domaines

concernés (formations continues ou spécifiques, échanges inter-hospitaliers, journées d'information ...)

Autre : Permis B

CONTEXTE DE TRAVAIL

Mode de fonctionnement

- Du lundi au vendredi hors jours fériés
- Horaires : 8h30 – 16h30 (sur la base journalière de 7h 40 de travail effectif dans le cadre de la journée continue*)
- Une pause d'une durée de 20 mn est accordée lorsque le temps de travail quotidien est supérieur à 6 heures consécutives.

** La journée continue comprend un temps de repas de 45 minutes (20 mn sur le temps personnel + 25 mn sur le temps de travail). Si la coupure est supérieure à 45 mn, l'agent est considéré en journée discontinue et ne peut ni bénéficier de prise en charge de son temps de repas sur le temps de travail, ni du temps de pause.*

Localisation : Bâtiment Formation-PC du Pôle d'Activités Transversales

Précisions complémentaires :

- Déplacements occasionnels sur les 2 sites (CHE/CHLV)
- Pour les congés : présence d'au moins une des 2 IDE sur le site
- Participer aux travaux de recherche et de documentation
- Participer à des manifestations hors site

TEXTES DE REFERENCE

Profession d'infirmier :

Extrait du code de la Santé Publique :

- Partie Législative – Profession de Santé
 - Livre III : Auxiliaires médicaux – Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière
 - Exercice de la profession : Article L4311-1 à L4311-29
 - Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L4312-1 à L4312-9
 - Livre III : Auxiliaires médicaux – Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière
 - Actes professionnels : Articles R4311 -1 à R4311-15

Dispositif spécifique à l'organisation de la lutte contre les Infections

Nosocomiales :

- Décret N°1999-1034 du 6 décembre 1999 relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé et modifiant le chapitre 1° du titre 1° du livre 7 du Code de la santé publique.
- Circulaire DGS/DHOS/EZ- N°645 du 29 décembre 2000, relative à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé
- Décret N° 2010-1408 du 12 novembre 2010 relatif à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé. (l'expertise en matière de prévention du risque infectieux nosocomial repose désormais sur l'EOH : « En vue d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions de LIN, il est constitué au sein de chaque établissement une équipe opérationnelle d'hygiène composée

notamment de personnel médical ou pharmaceutique et de personnel infirmier désignés par le représentant légal de l'établissement après concertation avec le président de la commission médicale d'établissement dans les établissements de santé publics. Les membres de cette équipe reçoivent une formation adaptée à l'exercice de leur mission. Ils ont accès aux données et aux informations, notamment les plaintes et réclamations des usagers, qui leur sont nécessaires. »).

- Circulaire d'application n° 2011-416 du 18 novembre 2011 relative à la lutte contre les événements indésirables associés aux soins dans les établissements de santé (annexe consacrée à l'équipe opérationnelle d'hygiène définissant ses activités, ses missions, sa formation (*formation diplômante en hygiène et connaissances en management des risques*) avec comme référence en termes de moyens humains fixés les objectifs ciblés dans la circulaire de 29 décembre 2000 qui sont *au minimum* de :

- 1 ETP de personnel infirmier / 400 lits

- 1 ETP de personnel médical ou pharmaceutique / 800 lits

- Extrait du rapport annuel de la cour des comptes 2019 : Redimensionner et recomposer les équipes opérationnelles d'hygiène :

« Chaque établissement de santé doit élaborer un programme d'actions concernant la qualité et la sécurité des soins. Ce programme comporte obligatoirement un volet relatif à la lutte contre les infections nosocomiales, mis en œuvre par une équipe opérationnelle d'hygiène. »